



Maine et Loire

## COVID19 : Compte rendu de l'audio/visio-conférence du 07/12/20 entre la Direction locale et les syndicats

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

**Effectifs le 3 décembre 2020 :** 584 agents étaient en présentiel, 179 en télétravail dont 25 agents nomades, 4 en ASA personnes fragiles et 101 absents pour autres motifs que la COVID19.

A cela il convient d'indiquer que 253 télétravailleurs et 32 agents « nomades » ont été en activité à leur domicile au moins une journée sur la dernière période.

**Situation sanitaire :** Aucun cas de COVID ni de cas contact n'a été signalé le lundi 7 décembre à la DDFIP49.

**Fonctionnement des applications** (E Contact, Hélios) : du mieux selon M Tourpin, le problème est maintenant de traiter le retard accumulé.

**Télétravail :** le taux départemental est 39,5 % soit le meilleur taux de l'inter région indique la Direction Locale. 41 portables sont en cours de déploiement d'ici à 15 jours. Une liste d'agents a été établie par la direction.

La Direction a rappelé l'objectif qu'un maximum de télétravailleurs soit sur un rythme de 4 ou 5 jours par semaine. Elle reconnaît que certains services sont encore en dessous de trois jours et va intervenir dans ce sens. Beaucoup d'agents veulent revenir en présentiel quelques jours par semaine pour ne pas être coupé du collectif.

À l'instar de FO, des chefs de service ont signalé que trop de télétravail peut poser problème, entre autres pour l'accueil physique, le téléphone, le courrier...La Direction indique qu'elle doit trouver les bonnes réponses et être créative sur ce sujet.

Mr Derrac conclu ainsi : « à la prochaine livraison de micro-portables, les demandes de télétravail seront pourvues d'ici à janvier 2021 ».

**Fermeture d'Hélios le 15 et 22 janvier 2021 :** Suite à la demande de FO sur la position des agents à ces dates, la direction n'a pas pu donner de réponse. Celle-ci s'est engagée à écrire à la délégation Hélios afin de mieux anticiper. (un ASA accordé sur les deux jours de fermeture, décision prise au dernier moment...)

**Situation des agents de Thouarcé** (relogement provisoire dans d'anciens locaux du 2/12/20 au 31/03/21) : Ces locaux, désaffectés depuis plusieurs années, n'ayant pas de chauffage, quatre radiateurs à bain d'huile ont été installés. La puissance électrique ne permet pas de les faire tous fonctionner. Le compteur, trop faible, disjoncte régulièrement et 2 prises de courant ont déjà rendu l'âme. Les agents en place sont donc contraints de réduire la puissance de chauffage en mettant seulement 3 radiateurs au ralenti, afin d'éviter ces soucis. Les températures actuelles ne s'y prêtent guère.

Les nombreuses multiprises et autres raccordements de fortune présentent des risques certains pour la sécurité des agents. Suite à l'intervention de FO, Mr Derrac a écrit au maire, ce dernier s'est engagé à régler le problème. À suivre...

**Suppressions d'emplois** (PLF 2021) : Mr Derrac nous a indiqué que le CTL sur le sujet serait convoqué le 7 janvier 2021. Il a précisé que 18 emplois étaient supprimés dans le département, que 7 concernent des services supra départementaux. Pour lui, la DDFIP de Maine et Loire ne subirait que 11 suppressions.

**Intervention de FO suite à la déclaration commune Syndicats-Patronat pour "Faciliter les achats de fin d'année par les salariés" :** Cette déclaration s'adresse aux employeurs du Maine-et-Loire (privé et public) pour que ceux-ci offrent toutes facilités aux salariés afin qu'ils puissent prendre RTT, dérogations horaires, congés, etc. au cours des semaines de décembre pour qu'ils puissent faire leurs achats en semaine. Il est bien entendu qu'aussi bien du côté des salariés que celui des patrons, cela relève exclusivement du volontariat.

**Le Directeur Départemental étant d'accord, il s'est engagé à communiquer sur ce sujet auprès des chefs de service.** (Au verso tu trouveras la déclaration commune entre les organisations patronales et syndicales de salariés signataires)

## Faciliter les achats de fin d'année par les salariés dans les commerces locaux qui ont été fortement impactés par les mesures de confinement

Les organisations patronales Medef Anjou, Medef du Pays Choletais, CPME, U2P, et les organisations syndicales CFTC, CFDT, CGT et FO du Maine-et-Loire, réunies avec la DIRECTTE à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire le 1<sup>er</sup> décembre 2020, ont partagé l'objectif de donner la possibilité de lisser les flux des consommateurs angevins durant ce mois de décembre.

A cette fin, ils incitent les employeurs publics et privés, et dans les respects des contraintes de chacun, à faciliter les déplacements de leurs salariés vers les commerces de proximité dans la semaine.

- Considérant les impacts particulièrement importants que les commerçants et artisans de notre territoire ont subis durant ces nombreuses semaines,
- Considérant la nécessité de favoriser les achats de proximité et de fin d'année qui constituent une part significative du chiffre d'affaires annuel pour de très nombreux commerçants et artisans,
- Considérant le risque sanitaire qui reste élevé et qui nécessite la poursuite de protocoles rigoureux pour protéger les citoyens et les consommateurs,
- Considérant que le mois de décembre constitue une période d'affluence très forte dans les commerces de proximité, notamment en fin de journée et lors des week-ends,
- Considérant la nécessité de lisser les flux des consommateurs, notamment sur les périodes creuses de la semaine,

Les interlocuteurs sociaux ont convenu qu'il était opportun d'encourager et de favoriser les initiatives et bonnes pratiques territoriales qui consisteraient à faciliter la disponibilité des salariés en semaine (entre lundi et vendredi) pour qu'ils puissent réaliser leurs achats de fin d'année.

Cette volonté unanimement partagée par les différentes parties prenantes s'appuie d'une part sur la volonté et la capacité des employeurs à s'organiser volontairement à cette fin et d'autre part sur la volonté des salariés à bénéficier des facilités qui pourraient leur être proposées (prises de congés payés, de jours de RTT, d'horaires variables...). La démarche des employeurs comme l'utilisation faite par les salariés de ces libéralités relevant strictement du volontariat.

Chacun des acteurs s'engage à expliquer dans son réseau respectif l'esprit et les objectifs recherchés par cet accord. A travers cette mobilisation, il s'agit de soulager la pression que les commerçants et leurs salariés peuvent connaître notamment les samedis et permettre que les salariés puissent faire leurs achats dans des conditions optimales sur notre territoire dans le respect des protocoles sanitaires. Il en va de la survie de beaucoup de nos commerces, de la préservation de l'emploi associé et de la santé des salariés.

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DG FIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu